



original

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 avril 2013



Le onze avril de l'année deux mille treize à onze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie de Fontvieille, sous la Présidence de Roland Darrouzès, Président.

Etaient présents :

Roland Darrouzès – Maire de Lamanon, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Pierre Santoire - Maire de Mouriès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Michel Moucadel – Maire-Adjoint de Maussane les Alpilles, Patricia N'Guyen - Maire-Adjoint de Sénas, Jean Louis Renaud – Maire adjoint de Sénas, Ulysse Teixeira – Maire-Adjoint de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermy – Maire-Adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de St Rémy de Provence, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Jean Benoit Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvieille, Hervé Cherubini - Conseiller Général, Marie Bouchez – Conseillère régionale et Mohamed Rafai – Conseiller régional.

Ont donné pouvoir :

Frédéric Vigouroux - Conseiller Général, a donné pouvoir à Hervé Chérubini. Pierre Souvet - Conseiller régional, a donné pouvoir à Marie Bouchez.

Etaient absents excusés :

Michel Fenard - Maire des Baux de Provence, Régis Gatti – Maire d'Aurville, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean Hilaire Seveyrac - Maire de Paradou, Gisèle Ravez – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Claudette Zavagli – Maire Adjoint d'Orgon, Yves Gervais Conseiller municipal de Tarascon, Henri Pons - Maire d'Eyguières, Claude Vulpian - Conseiller Général, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Rémy Fabre – Maire de Sénas, Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Julien Cozette - Directeur Général des Services de la communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles, Philippe Susini - Chargé de Mission Territoires Verts au Conseil Général des Bouches du Rhône, Jean Michel Pugnère – Trésorier de Maussane les Alpilles, Marcel Yvon Blanc – représentant de le CCIT du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand, Jonathan Baudel, Florian Communier, Lydie Defos Du Rau, Romain Blanc et Laurent Filipozzi agents du Parc naturel régional des Alpilles.

DELIBERATION N° CS-2013-08

Objet : Approbation du compte de gestion 2012 du Receveur Municipal

Sur proposition du Vice-président,

Le Comité Syndical,

Vu le compte de gestion du Receveur relatif aux comptes du Syndicat de l'exercice 2012,

Considérant que ledit compte de gestion correspond aux résultats du compte administratif 2012,

Où l'exposé du Vice-président,

Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2010 du Président Roland Darrouzes déléguant à Laurent Geslin, 3^{ème} Vice-président, compétence en matière de délégation spécifique de fonction, de représentation et de signature pour le volet finances et instruction administrative,

Après en avoir délibéré :

Pour : 14
Abstention : 1
Contre : 0

Décide :

- D'approuver le compte de gestion 2012 du Receveur ci-annexé concernant les comptes du Syndicat mixte.
- De donner pouvoir à monsieur le Président (ou le Vice-président ou le Président de commission ayant délégation) de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
Vice-président



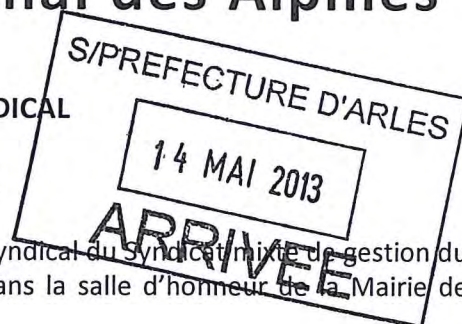
Laurent Geslin



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 avril 2013



Le onze avril de l'année deux mille treize à onze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie de Fontvieille, sous la Présidence de Roland Darrouzès, Président.

Etaient présents :

Roland Darrouzès – Maire de Lamanon, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Pierre Santoire - Maire de Mourès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Michel Moucadet – Maire-Adjoint de Maussane les Alpilles, Patricia N'Guyen - Maire-Adjoint de Sénas, Jean Louis Renaud – Maire adjoint de Sénas, Ulysse Teixeira – Maire-Adjoint de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermey – Maire-Adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de St Rémy de Provence, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Jean Benoit Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvieille, Hervé Cherubini - Conseiller Général, Marie Bouchez – Conseillère régionale et Mohamed Rafai – Conseiller régional.

Ont donné pouvoir :

Frédéric Vigouroux - Conseiller Général, a donné pouvoir à Hervé Chérubini. Pierre Souvet - Conseiller régional, a donné pouvoir à Marie Bouchez.

Etaient absents excusés :

Michel Fenard - Maire des Baux de Provence, Régis Gatti – Maire d'Aurville, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean Hilaire Seveyrac - Maire de Paradou, Gisèle Ravez – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Claudette Zavagli – Maire Adjoint d'Orgon, Yves Gervais Conseiller municipal de Tarascon, Henri Pons - Maire d'Eyguières, Claude Vulpian - Conseiller Général, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Rémy Fabre – Maire de Sénas, Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Julien Cozette - Directeur Général des Services de la communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles, Philippe Susini - Chargé de Mission Territoires Verts au Conseil Général des Bouches du Rhône, Jean Michel Pugnère – Trésorier de Maussane les Alpilles, Marcel Yvon Blanc – représentant de le CCIT du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand, Jonathan Baudel, Florian Communier, Lydie Defos Du Rau, Romain Blanc et Laurent Filipozzi agents du Parc naturel régional des Alpilles.

DELIBERATION N° CS-2013-09

Objet : Adoption du compte administratif 2012

Monsieur le Vice-président expose :

- Que le Comité syndical est réuni sous la présidence déléguée à Monsieur Laurent GESLIN, 3ème Vice-président, le Président étant sorti de la salle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par le Président du Syndicat mixte.
- Que la présentation du compte administratif se résume ainsi :

Fonctionnement

<i>Dépenses réalisées en 2012</i>	- 1 518 840.81 €
<i>Recettes réalisées en 2012</i>	+ 1 486 741.70 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	- 32 099.11 €
<i>Résultat 2011 (N-1)</i>	+ 33 740.27 €
<i>Résultat net de fonctionnement</i>	+ 1 641.16 €

Investissement

<i>Dépenses réalisées en 2012</i>	- 484 828.40 €
<i>Recettes réalisées en 2012</i>	+ 261 673.43 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	- 223 154.97 €
<i>Résultat 2011 (N-1) =</i>	+ 336 831.30 €
<i>Résultat global d'investissement</i>	+ 113 676.33 €

Résultat global fonctionnement + investissement : + 115 317.49 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Vu le compte administratif 2012,

Vu la proposition du 3ième Vice-président,

Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2010 du Président Roland Darrouzes déléguant à Laurent Geslin, 3^{ème} Vice-président, compétence en matière de délégation spécifique de fonction, de représentation et de signature pour le volet finances et instruction administrative,

Après en avoir délibéré :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Décide :

- D'adopter le compte administratif 2012 comme détaillé ci-dessus et en conformité avec le compte de gestion du Receveur.
- De donner pouvoir à monsieur le Président (ou le Vice-président ou le Président de commission ayant délégation) de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Vice-président



Laurent Geslin



N° 110420 71

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 avril 2013



Le onze avril de l'année deux mille treize à onze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie de Fontvieille, sous la Présidence de Roland Darrouzès, Président.

Etaient présents :

Roland Darrouzès – Maire de Lamanon, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Pierre Santoire - Maire de Mouriès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Michel Moucadel – Maire-Adjoint de Maussane les Alpilles, Patricia N'Guyen - Maire-Adjoint de Sénas, Jean Louis Renaud – Maire adjoint de Sénas, Ulysse Teixeira – Maire-Adjoint de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermay – Maire-Adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de St Rémy de Provence, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Jean Benoit Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvieille, Hervé Cherubini - Conseiller Général, Marie Bouchez – Conseillère régionale et Mohamed Rafai – Conseiller régional.

Ont donné pouvoir :

Frédéric Vigouroux - Conseiller Général, a donné pouvoir à Hervé Chérubini. Pierre Souvet - Conseiller régional, a donné pouvoir à Marie Bouchez.

Etaient absents excusés :

Michel Fenard - Maire des Baux de Provence, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean Hilaire Seveyrac - Maire de Paradou, Gisèle Ravez – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Claudette Zavagli – Maire Adjoint d'Orgon, Yves Gervais Conseiller municipal de Tarascon, Henri Pons - Maire d'Eyguières, Claude Vulpian - Conseiller Général, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Rémy Fabre – Maire de Sénas, Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Julien Cozette - Directeur Général des Services de la communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles, Philippe Susini - Chargé de Mission Territoires Verts au Conseil Général des Bouches du Rhône, Jean Michel Pugnère – Trésorier de Maussane les Alpilles, Marcel Yvon Blanc – représentant de le CCIT du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand, Jonathan Baudel, Florian Communier, Lydie Defos Du Rau, Romain Blanc et Laurent Filipozzi agents du Parc naturel régional des Alpilles.

DELIBERATION N° CS-2013-10

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2012

Monsieur le Vice-président expose :

Affectation du résultat de fonctionnement :

Résultat de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2012..... - 32 099.11 €
Résultat antérieur reporté..... + 33 740.27 €

Résultat à affecter :..... + 1 641.16 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Résultat de l'exercice 2012..... - 223 154.97 €
Résultat antérieur reporté..... + 336 831.30 €
Résultat cumulé d'investissement..... + 113 676.33 €
Restes à réaliser en dépenses..... - 188 676.33 €
Restes à réaliser en recettes..... + 75 000.00 €

Besoin de financement en investissement 0.00 €

Affectation :..... + 1 641.16 €

Affectation en réserves R1068 en investissement..... 0.00 €

Report en fonctionnement R002..... + 1 641.16 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Vu le compte administratif 2012,

Vu la proposition du 3^{ème} Vice-président,

Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2010 du Président Roland Darrouzes déléguant à Laurent Geslin, 3^{ème} Vice-président, compétence en matière de délégation spécifique de fonction, de représentation et de signature pour le volet finances et instruction administrative,

Après en avoir délibéré :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

Décide :

- D'affecter le résultat de l'exercice 2012 tel que présenté ci-dessus.
- De donner pouvoir à monsieur le Président (ou le Vice-président ou le Président de commission ayant délégation) de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.



Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
le Vice-président

Laurent Geslin

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 avril 2013



Le onze avril de l'année deux mille treize à onze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie de Fontvieille, sous la Présidence de Roland Darrouzès, Président.

Etaient présents :

Roland Darrouzès – Maire de Lamanon, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Pierre Santoire - Maire de Mouriès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Michel Moucadel – Maire-Adjoint de Maussane les Alpilles, Patricia N'Guyen - Maire-Adjoint de Sénas, Jean Louis Renaud – Maire adjoint de Sénas, Ulysse Teixeira – Maire-Adjoint de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermy – Maire-Adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de St Rémy de Provence, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Jean Benoit Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvieille, Hervé Cherubini - Conseiller Général, Marie Bouchez – Conseillère régionale et Mohamed Rafai – Conseiller régional.

Ont donné pouvoir :

Frédéric Vigouroux - Conseiller Général, a donné pouvoir à Hervé Chérubini. Pierre Souvet - Conseiller régional, a donné pouvoir à Marie Bouchez.

Etaient absents excusés :

Michel Fenard - Maire des Baux de Provence, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean Hilaire Seveyrac - Maire de Paradou, Gisèle Ravez – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Claudette Zavagli – Maire Adjoint d'Orgon, Yves Gervais Conseiller municipal de Tarascon, Henri Pons - Maire d'Eygalières, Claude Vulpian - Conseiller Général, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Rémy Fabre – Maire de Sénas, Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Julien Cozette - Directeur Général des Services de la communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles, Philippe Susini - Chargé de Mission Territoires Verts au Conseil Général des Bouches du Rhône, Jean Michel Pugnière – Trésorier de Maussane les Alpilles, Marcel Yvon Blanc – représentant de le CCIT du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand, Jonathan Baudel, Florian Communier, Lydie Defos Du Rau, Romain Blanc et Laurent Filipozzi agents du Parc naturel régional des Alpilles.

DELIBERATION N° CS-2013-11

Objet : Contribution du PNR Alpilles à l'élaboration du futur Schéma Directeur de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SDAGE)

Monsieur le Vice-président expose :

- Que le Schéma Directeur de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SDAGE) est un document cadre de la gestion des eaux au niveau du bassin versant Rhône Méditerranée et Corse réalisé par l'Agence de l'eau,
- Que le SDAGE est élaboré pour une durée de 6 ans. Le SDAGE actuel se terminant en 2015.
- Que la phase préparatoire du SDAGE suivant est engagée et que dans cette phase, les assemblées sont consultées deux fois afin d'aider à sa construction.
- Que l'Agence de l'eau vient de lancer la première consultation et attend des assemblées, pour le 30 avril au plus tard, une contribution à sept questions importantes pour l'eau et qui devront trouver des réponses dans le futur SDAGE.
- Que sur la base des documents envoyés par l'Agence de l'eau d'une part et des objectifs de la charte du Parc sur l'eau d'autre part, le Comité Territorial de l'Eau des Alpilles a été consulté pour apporter les propositions de notre territoire.
- Qu'il est proposé aux membres du Comité syndical de délibérer sur la proposition de contribution issue des résultats du Comité Territorial de l'Eau annexée à cette délibération.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Vice-président,

Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2010 du Président Roland Darrouzes déléguant à Laurent Geslin, 3^{ème} Vice-président, compétence en matière de délégation spécifique de fonction, de représentation et de signature pour le volet finances et instruction administrative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De valider les contributions à l'élaboration du SDAGE définies au sein du Comité Territorial de l'Eau des Alpilles et de transformer cet avis technique en avis formel du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles,
- De transmettre l'avis du parc annexé à cette délibération, à l'Agence de l'eau,
- De donner pouvoir à monsieur le Président (ou le Vice-président ou le Président de commission ayant délégation) de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.



Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
le Vice-président

Laurent Geslin



Contribution du Parc naturel régional des Alpilles à l'élaboration du SDAGE

Avis du Comité syndical du 11/04/13, adopté à l'unanimité

Avril 2013

Le territoire du Parc naturel régional des Alpilles est extrêmement concerné par la question de l'eau. Sous perfusion de la Durance qui alimente artificiellement son agriculture et sa population, en région méditerranéenne particulièrement soumise au changement climatique, l'eau est une préoccupation majeure, que ce soit en quantité (ressource, pénurie ou inondation) ou en qualité.

Le Parc travaille donc activement à l'émergence d'une politique de gestion globale de l'eau sur la base d'une étude diagnostique et prospective sur la ressource et d'étude sur le risque inondation.

C'est dans cette perspective et sur la base des objectifs relatifs à l'eau dans sa charte que le Parc valide les travaux de son Comité Territorial de l'Eau et propose, sous forme d'avis formel, les contributions suivantes aux sept questions importantes posées par l'Agence de l'eau pour sa consultation des assemblées sur l'élaboration du futur SDAGE.

Question 1 : Eau et changement climatique

Dans le contexte des Alpilles où l'essentiel de l'eau provient de la Durance et l'eau météorique ne suffit pas à couvrir les besoins du territoire, il est fondamental d'agir pour l'économie de l'eau et de s'intéresser aux solutions de stockage.

L'économie de l'eau doit être recherchée en actionnant plusieurs leviers d'actions : le comportement, la technique, la réglementation et la tarification.

Le stockage vient quant à lui en complément des actions d'économie et devra permettre d'une part une utilisation plus optimale de la ressource et d'autre part, en tant que réserve, de faire face aux situations les plus critiques.

Il conviendra toutefois d'être vigilant quant aux dérives possibles engendrées par les mesures prises comme la multiplication des forages.

Question 2 : Etat physique et fonctionnement biologique des plans d'eau, cours d'eau et littoral

Plus encore que sur n'importe quel autre territoire, si un ou des aménagements se révèlent nécessaires dans le Parc, leur réalisation devra se faire dans le respect de la biodiversité et

des trames vertes et bleues. Réfléchi en concertation et dans une optique de développement durable, chaque aménagement doit être considéré comme un investissement à long terme.

Question 3 : Gestion durable du patrimoine et des services d'eau publics et d'assainissement

S'il est convenu par tous que le prix du service de distribution et d'assainissement de l'eau ne correspond pas au service rendu, il est également convenu que l'eau doit rester accessible à tous en termes de tarifs. L'application de la tarification différenciée est une piste qu'il convient d'explorer en garantissant l'accès à la ressource aux personnes les plus en difficulté à des tarifs abordables. Ces nouveaux tarifs devront permettre aux gestionnaires des réseaux d'avoir une gestion patrimoniale de ces derniers pour permettre une gestion optimale de la ressource et garantir sa qualité. Le travail sur la tarification devra être couplé à un travail de sensibilisation des consommateurs à la ressource en eau.

Question 4 : Lutte contre les pollutions par les matières organiques, les fertilisants et les substances dangereuses

Les problématiques de qualité de l'eau sont majeures, autant pour la santé que pour notre environnement. Il est nécessaire de continuer le travail entrepris sur la diminution des pollutions liées à l'utilisation des produits pour les cultures, que ce soit au niveau des particuliers (jardins), des agriculteurs, des professions en lien avec les espaces verts ou des collectivités (traitements des bords de route ou des espaces verts). Une lutte contre les fraudes aux produits phytosanitaires interdits est également nécessaire. Ici encore, l'action doit être accompagnée d'un travail de sensibilisation des distributeurs afin de toucher directement le consommateur.

Question 5 : Gestion des risques d'inondation

D'une manière générale, il est affirmé que les PLU doivent constituer un élément essentiel de la prévention des inondations. Afin de réaliser les travaux nécessaires à la prévention des inondations, le maintien des Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) est essentiel.

Concernant les Alpilles, deux éléments locaux sont à considérer pour la prévention des inondations : le développement du Plan Rhône 2 qui apporte une nouvelle réponse possible aux crues du Rhône et l'augmentation du niveau de la mer qui est une contrainte supplémentaire à prendre en compte dans le traitement efficace des eaux de pluies.

Question 6 : Mer Méditerranée

Le territoire devra jouer de la solidarité amont/aval afin de ne pas alourdir les impacts indirects de notre territoire sur la qualité des eaux s'écoulant à la mer.

Question 7 : Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau

La gouvernance pour le territoire doit passer par une prise de décision commune et concertée, en recherchant une implication importante de l'Etat et en allant vers une mutualisation des moyens. La gouvernance est une donnée essentielle, notamment pour le dialogue entre les gestionnaires des différents réseaux existants et dans une logique amont/aval qui prévaut à toute décision en matière d'eau.



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 avril 2013



Le onze avril de l'année deux mille treize à onze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie de Fontvieille, sous la Présidence de Roland Darrouzès, Président.

Etaient présents :

Roland Darrouzès – Maire de Lamanon, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Pierre Santoire - Maire de Mouriès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Michel Moucadel – Maire-Adjoint de Maussane les Alpilles, Patricia N'Guyen - Maire-Adjoint de Sénas, Jean Louis Renaud – Maire adjoint de Sénas, Ulysse Teixeira – Maire-Adjoint de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermey – Maire-Adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de St Rémy de Provence, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Jean Benoit Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvieille, Hervé Cherubini - Conseiller Général, Marie Bouchez – Conseillère régionale et Mohamed Rafaï – Conseiller régional.

Ont donné pouvoir :

Frédéric Vigouroux - Conseiller Général, a donné pouvoir à Hervé Chérubini. Pierre Souvet - Conseiller régional, a donné pouvoir à Marie Bouchez.

Etaient absents excusés :

Michel Fenard - Maire des Baux de Provence, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean Hilaire Seveyrac - Maire de Paradou, Gisèle Ravez – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Claudette Zavagli – Maire Adjoint d'Orgon, Yves Gervais Conseiller municipal de Tarascon, Henri Pons - Maire d'Eyguières, Claude Vulpian - Conseiller Général, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Rémy Fabre – Maire de Sénas, Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Julien Cozette - Directeur Général des Services de la communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles, Philippe Susini - Chargé de Mission Territoires Verts au Conseil Général des Bouches du Rhône, Jean Michel Pugnière – Trésorier de Maussane les Alpilles, Marcel Yvon Blanc – représentant de le CCIT du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand, Jonathan Baudel, Florian Communier, Lydie Defos Du Rau, Romain Blanc et Laurent Filipozzi agents du Parc naturel régional des Alpilles.

DELIBERATION N° CS-2013-12

Objet : Signature du programme d'actions du contrat de canal Crau-Sud Alpilles

Monsieur le Vice-président expose :

- Que 10 Associations Syndicales Autorisées (ASA) d'irrigation se sont lancées dans la démarche Contrat de Canal depuis maintenant un peu plus de trois ans.
- Que cette démarche a pour objectif de favoriser une approche concertée et participative de la gestion de la ressource en eau et des ouvrages en impliquant les acteurs ayant un lien avec l'apport d'eau brute sur le territoire, l'irrigation agricole, l'alimentation de la nappe, et l'ensemble des aménités directes ou indirectes liées aux missions des ASA sur le territoire.
- Que l'une des étapes importantes de la démarche « Contrat de Canal » a été la signature de la Charte d'Objectifs commune aux 10 ASA engagées dans la démarche et co-signées par 71 partenaires le 7 juillet 2011.
- Que le Parc naturel régional des Alpilles a signé cette charte par délibération le 28 juin 2011 (CS-2011-24).
- Que les objectifs poursuivis dans cette charte concourent à la réalisation des objectifs de la charte du Parc naturel régional des Alpilles dans le domaine de l'eau.
- Qu'il découle de cette charte un programme d'actions dont deux concernent particulièrement le Parc : l'accès au public pour la promenade aux rives des canaux et la gestion des ouvrages dans le site Natura 2000 « 3 marais ».
- Que la présentation de ce programme au Comité Territorial de l'Eau des Alpilles a suscité les remarques suivantes : la signature de ce programme d'actions ne vaut pas engagement du Parc à être maître d'ouvrage de ces actions. Cela dépendra des priorités du Parc, de ses moyens techniques, humains et financiers. Par ailleurs, le Parc intervient dans ses missions sur les documents d'urbanisme en relayant le rôle essentiel des canaux lors des réunions sur ce sujet sur son territoire. Il peut donc figurer dans l'action générique sur ce sujet.
- Que le comité territorial de l'eau donne un avis favorable à la signature de ce programme d'actions.
- Que sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Comité syndical de délibérer sur la signature par le Parc de ce programme d'actions.

Le Comité Syndical,

Oùï l'exposé du Vice-président,

Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2010 du Président Roland Darrouzes déléguant à Laurent Geslin, 3^{ème} Vice-président, compétence en matière de délégation spécifique de fonction, de représentation et de signature pour le volet finances et instruction administrative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De donner un avis favorable à la signature de ce programme d'actions en mentionnant les remarques faites par le Comité Territorial de l'Eau et décrites ci-dessus,
- De donner pouvoir à monsieur le Président (ou le Vice-président ou le Président de commission ayant délégation) de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,

le Vice-président



Laurent Geslin



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 avril 2013



Le onze avril de l'année deux mille treize à onze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie de Fontvieille, sous la Présidence de Roland Darrouzès, Président.

Etaient présents :

Roland Darrouzès – Maire de Lamanon, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Pierre Santoire - Maire de Mouriès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Michel Moucadet – Maire-Adjoint de Maussane les Alpilles, Patricia N'Guyen - Maire-Adjoint de Sénas, Jean Louis Renaud – Maire adjoint de Sénas, Ulysse Teixeira – Maire-Adjoint de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermey – Maire-Adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de St Rémy de Provence, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Jean Benoit Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvieille, Hervé Cherubini - Conseiller Général, Marie Bouchez – Conseillère régionale et Mohamed Rafai – Conseiller régional.

Ont donné pouvoir :

Frédéric Vigouroux - Conseiller Général, a donné pouvoir à Hervé Chérubini. Pierre Souvet - Conseiller régional, a donné pouvoir à Marie Bouchez.

Etaient absents excusés :

Michel Fenard - Maire des Baux de Provence, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean Hilaire Seveyrac - Maire de Paradou, Gisèle Ravez – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Claudette Zavagli – Maire Adjoint d'Orgon, Yves Gervais Conseiller municipal de Tarascon, Henri Pons - Maire d'Eygalières, Claude Vulpian - Conseiller Général, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Rémy Fabre – Maire de Sénas, Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Julien Cozette - Directeur Général des Services de la communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles, Philippe Susini - Chargé de Mission Territoires Verts au Conseil Général des Bouches du Rhône, Jean Michel Pugnère – Trésorier de Maussane les Alpilles, Marcel Yvon Blanc – représentant de le CCIT du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand, Jonathan Baudel, Florian Communier, Lydie Defos Du Rau, Romain Blanc et Laurent Filipozzi agents du Parc naturel régional des Alpilles.

DELIBERATION N° CS-2013-13

Objet : Avis du PNR Alpilles sur le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Monsieur le Vice-président expose :

- Que dans le cadre de la loi « Grenelle 2 », le Préfet et le Président de Région élaborent conjointement le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).
- Que le syndicat mixte du Parc naturel régional des Alpilles, participant au Plan Climat Energie Territorial du Pays d'Arles, potentiellement impacté par ce schéma régional, est appelé à rendre un avis sur le SRCAE avant le 15 avril 2013.
- Que les actions des Plans Climat Energie Territoriaux doivent être compatibles avec les orientations du SRCAE.
- Que l'analyse du document régional indique que les objectifs poursuivis par cet outil vont dans le sens des objectifs de la charte du Parc en matière d'énergie et de qualité de l'air.
- Que les orientations de ce schéma concordent avec l'esprit de la stratégie énergétique adoptée par le Comité syndical par délibération du 7 février 2011 (CS-2011-01) et qui ont conduit le Parc à adhérer à la démarche de Plan Climat Energie Territorial du Pays d'Arles.
- Que la commission « Patrimoine naturel et activités humaines » saisie le 5 avril sur cette question, n'a pas formulé de remarques et a donné un avis favorable sur ce schéma.
- Que sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Comité syndical de délibérer sur l'avis du Parc sur ce SRCAE.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Vice-président,

Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2010 du Président Roland Darrouzes déléguant à Laurent Geslin, 3^{ème} Vice-président, compétence en matière de délégation spécifique de fonction, de représentation et de signature pour le volet finances et instruction administrative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De donner un avis favorable sans remarque à ce schéma,
- De donner pouvoir à monsieur le Président (ou le Vice-président ou le Président de commission ayant délégation) de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Vice-président



Laurent Geslin



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 avril 2013



Le onze avril de l'année deux mille treize à onze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie de Fontvieille, sous la Présidence de Roland Darrouzès, Président.

Etaient présents :

Roland Darrouzès – Maire de Lamanon, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Pierre Santoire - Maire de Mouriès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Michel Mucadel – Maire-Adjoint de Maussane les Alpilles, Patricia N'Guyen - Maire-Adjoint de Sénas, Jean Louis Renaud – Maire adjoint de Sénas, Ulysse Teixeira – Maire-Adjoint de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermy – Maire-Adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de St Rémy de Provence, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Jean Benoit Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvieille, Hervé Cherubini - Conseiller Général, Marie Bouchez – Conseillère régionale et Mohamed Rafai – Conseiller régional.

Ont donné pouvoir :

Frédéric Vigouroux - Conseiller Général, a donné pouvoir à Hervé Chérubini. Pierre Souvet - Conseiller régional, a donné pouvoir à Marie Bouchez.

Etaient absents excusés :

Michel Fenard - Maire des Baux de Provence, Régis Gatti – Maire d'Aurville, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean Hilaire Seveyrac - Maire de Paradou, Gisèle Ravez – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Claudette Zavagli – Maire Adjoint d'Orgon, Yves Gervais Conseiller municipal de Tarascon, Henri Pons - Maire d'Eyguières, Claude Vulpian - Conseiller Général, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Rémy Fabre – Maire de Sénas, Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Julien Cozette - Directeur Général des Services de la communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles, Philippe Susini - Chargé de Mission Territoires Verts au Conseil Général des Bouches du Rhône, Jean Michel Pugnière – Trésorier de Maussane les Alpilles, Marcel Yvon Blanc – représentant de le CCIT du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand, Jonathan Baudel, Florian Communier, Lydie Defos Du Rau, Romain Blanc et Laurent Filipozzi agents du Parc naturel régional des Alpilles.

DELIBERATION N° CS-2013-14

Objet : Contentieux sur l'aménagement du camping du Devenson.

Monsieur le Vice-président expose :

- Que la commune de Mouriès est confrontée à un aménagement illégal du camping du Devenson de nature à porter atteinte de façon irréversible à l'environnement et au paysage des Alpilles.
- Que ce dossier a été porté à la connaissance des élus du Parc au travers, dans un premier temps, d'une réunion extraordinaire du Bureau syndical en date du 23/04/2012, confirmée par une délibération du Bureau syndical du 16/05/2012. Le Bureau a décidé à cette occasion, d'engager une procédure aux cotés de la commune de Mouriès, en ayant recours aux services d'un conseil juridique, en la personne de maître Gil Fourrier, au travers d'une convention de conseil et de représentation. Le Bureau a décidé lors de la même séance de solliciter les communes pour le financement de cette mission.
- Le positionnement du Parc a été expliqué au travers de différents courriers aux maires leur précisant que le Parc n'intervenait pas en lieu et place de la commune, mais en accompagnement à celle-ci, dans le cadre d'une démarche de solidarité territoriale.
- L'intervention du conseil juridique du Parc a conduit à déposer une plainte auprès du Procureur en juillet 2012 au nom du syndicat mixte de gestion du Parc, plainte venant en complément de la démarche engagée de son côté par la commune de Mouriès.
- La plainte déposée par la commune suit son instruction de telle sorte que Monsieur Pierre Santoire, en sa qualité de maire, est convoqué devant le Tribunal de Grande Instance de Tarascon le 07/06/2013, suite à notification par la gendarmerie des Baux. Le Parc n'a, à ce jour, pas été convoqué.
- D'un point de vue financier, l'intervention de l'avocat du Parc a coûté à ce jour 7.870 €. Conformément à la décision du Bureau, cette somme a été répercutée vers les communes, au titre de la solidarité territoriale, selon un tableau de péréquation basé sur la population des communes. A ce jour, les communes d'Eyguières, de Fontvieille et d'Aureille n'ont pas apporté leurs contributions à la prise en charge de cette dépense, soit un « reste à percevoir » de 1.654 €.
- Qu'il convient de décider de la suite à donner à ce dossier, compte tenu d'une part, des avis partagés des maires, et d'autre part, des dépenses à engager pour poursuivre la procédure aux côtés de la commune de Mouriès.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Vice-président,

Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2010 du Président Roland Darrouzes déléguant à Laurent Geslin, 3^{ème} Vice-président, compétence en matière de délégation spécifique de fonction, de représentation et de signature pour le volet finances et instruction administrative,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- De solliciter l'avocat du Parc missionné sur ce dossier pour qu'il établisse une estimation financière de son intervention pour représenter le Parc lors de l'audience de juin 2013 au Tribunal de Grande Instance de Tarascon,
- Sous réserve d'une proposition financière raisonnable, de donner mission à cet avocat pour représenter le Parc lors de cette audience,
- De répartir le coût de cette mission entre les 16 communes, au prorata de leur population, conformément aux décisions prises préalablement par le Bureau syndical, et d'en informer les communes par courrier dès que possible,
- De statuer sur la suite à donner par le Parc à cette procédure, à l'issue de l'audience de juin 2013, en rapportant ces résultats devant le prochain Comité syndical,
- De donner pouvoir à monsieur le Président (ou le Vice-président ou le Président de commission ayant délégation) de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Vice-président



Laurent Geslin



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 avril 2013



Le onze avril de l'année deux mille treize à onze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie de Fontvieille, sous la Présidence de Roland Darrouzès, Président.

Etaient présents :

Roland Darrouzès – Maire de Lamanon, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Pierre Santoire - Maire de Mouriès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Michel Moucadet – Maire-Adjoint de Maussane les Alpilles, Patricia N'Guyen - Maire-Adjoint de Sénas, Jean Louis Renaud – Maire adjoint de Sénas, Ulysse Teixeira – Maire-Adjoint de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermy – Maire-Adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de St Rémy de Provence, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Jean Benoit Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvieille, Hervé Cherubini - Conseiller Général, Marie Bouchez – Conseillère régionale et Mohamed Rafai – Conseiller régional.

Ont donné pouvoir :

Frédéric Vigouroux - Conseiller Général, a donné pouvoir à Hervé Chérubini. Pierre Souvet - Conseiller régional, a donné pouvoir à Marie Bouchez.

Etaient absents excusés :

Michel Fenard - Maire des Baux de Provence, Régis Gatti – Maire d'Aurville, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean Hilaire Seveyrac - Maire de Paradou, Gisèle Ravez – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Claudette Zavagli – Maire Adjoint d'Orgon, Yves Gervais Conseiller municipal de Tarascon, Henri Pons - Maire d'Eygalières, Claude Vulpian - Conseiller Général, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Rémy Fabre – Maire de Sénas, Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Julien Cozette - Directeur Général des Services de la communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles, Philippe Susini - Chargé de Mission Territoires Verts au Conseil Général des Bouches du Rhône, Jean Michel Pugnière – Trésorier de Maussane les Alpilles, Marcel Yvon Blanc – représentant de le CCIT du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand, Jonathan Baudel, Florian Communier, Lydie Defos Du Rau, Romain Blanc et Laurent Filipozzi agents du Parc naturel régional des Alpilles.

DELIBERATION N° CS-2013-15

Objet : APSIF 2013 : organisation de la saison estivale 2013

Monsieur le Vice-président expose :

- Que lors de la séance du 12/02/13, le Comité syndical s'est prononcé pour la reconduite de la démarche « Jeunes en forêts - saison estivale 2013 », sur son plan de financement, ainsi que sur la demande de subvention relative à ce dossier.
- Que durant la saison estivale 2012, la Parc a dû modifier la stratégie mise en place en raison du nouveau dispositif financé par la Région (plafonnement des équipes à 15 agents) et a proposé une nouvelle répartition des agents sur le territoire. Le bilan de cette saison a permis de mettre en exergue des points forts mais aussi les améliorations à apporter afin d'optimiser au mieux l'effectif dont dispose le Parc.
- Que l'analyse de cette période 2012 de sensibilisation des APSIF (de mi-juin à mi-septembre), a mis en évidence l'existence de deux saisons touristiques : la pleine saison (juillet et août, représentant près des 3/4 du nombre de personnes sensibilisées) et les saisons creuses (juin et septembre, représentant ¼ du nombre de personnes sensibilisées).
- Que deux scénarii sont donc proposés pour la saison 2013 :
 - Scénario n°1 : rester sur le schéma identique à celui de 2012, à savoir, recrutement de 14 agents APSIF durant 4 mois sans distinction des pics touristiques.
 - Scénario n°2 : diminuer l'effectif durant les mois de juin et septembre afin de le renforcer durant la pleine saison.
- Que le choix du scénario par le Conseil syndical permettra d'orienter ensuite la démarche de concertation mise en place par le Parc pour adapter au plus près, le dispositif aux attentes locales des différents acteurs. Le résultat de cette phase d'échanges conduira à un dispositif d'interventions.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Vice-président,

Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2010 du Président Roland Darrouzes déléguant à Laurent Geslin, 3^{ème} Vice-président, compétence en matière de délégation spécifique de fonction, de représentation et de signature pour le volet finances et instruction administrative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'opter pour le scénario n°2 exposé ci-dessus,
- De proposer, en lien avec les communes, une répartition et une programmation de la saison 2013 basées sur le scénario n°2,
- De donner pouvoir à monsieur le Président (ou le Vice-président ou le Président de commission ayant délégation) de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.



Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Vice-président

Laurent Geslin



Parc
naturel
régional
des Alpilles

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

PRÉFECTURE D'ALPES
15 JUL. 2013
ARRIVEE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 avril 2013

Le onze avril de l'année deux mille treize à onze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie de Fontvieille, sous la Présidence de Roland Darrouzès, Président.

Etaient présents :

Roland Darrouzès – Maire de Lamanon, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Pierre Santoire - Maire de Mouriès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Michel Moucadel – Maire-Adjoint de Maussane les Alpilles, Patricia N'Guyen - Maire-Adjoint de Sénas, Jean Louis Renaud – Maire adjoint de Sénas, Ulysse Teixeira – Maire-Adjoint de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermey – Maire-Adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de St Rémy de Provence, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Jean Benoit Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvieille, Hervé Cherubini - Conseiller Général, Marie Bouchez – Conseillère régionale et Mohamed Rafai – Conseiller régional.

Ont donné pouvoir :

Frédéric Vigouroux - Conseiller Général, a donné pouvoir à Hervé Chérubini. Pierre Souvet - Conseiller régional, a donné pouvoir à Marie Bouchez.

Etaient absents excusés :

Michel Fenard - Maire des Baux de Provence, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean Hilaire Seveyrac - Maire de Paradou, Gisèle Ravez – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Claudette Zavagli – Maire Adjoint d'Orgon, Yves Gervais Conseiller municipal de Tarascon, Henri Pons - Maire d'Eyguières, Claude Vulpian - Conseiller Général, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Rémy Fabre – Maire de Sénas, Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Julien Cozette - Directeur Général des Services de la communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles, Philippe Susini - Chargé de Mission Territoires Verts au Conseil Général des Bouches du Rhône, Jean Michel Pugnère – Trésorier de Maussane les Alpilles, Marcel Yvon Blanc – représentant de le CCIT du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand, Jonathan Baudel, Florian Communier, Lydie Defos Du Rau, Romain Blanc et Laurent Filipozzi agents du Parc naturel régional des Alpilles.

DELIBERATION N° CS-2013-16

Objet : Création de la marque Parc : produits caprins fermiers et hébergeurs.

Monsieur le Vice-président expose :

- Que le Parc naturel régional des Alpilles s'est engagé avec les partenaires socio - professionnels à la mise en place de la marque Parc naturel régional pour les produits caprins fermiers et l'accueil dans les hébergements touristiques,
- Que les deux dossiers ont été présentés en commission marque de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France le 26 mars 2013,
- Que cette commission a rendu un avis favorable sur les deux dossiers,
- Qu'il appartient au Comité syndical de valider les cahiers des charges de ces dossiers,
- Que le Parc naturel régional doit désormais mettre en place cette marque à travers les procédures d'agrément prévu à cet effet.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Vice-président,

Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2010 du Président Roland Darrouzes déléguant à Laurent Geslin, 3^{ème} Vice-président, compétence en matière de délégation spécifique de fonction, de représentation et de signature pour le volet finances et instruction administrative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'acter de la création de la marque Parc pour les produits caprins fermiers et Accueil pour les hébergeurs touristiques,
- De valider les cahiers des charges de ces deux marques, tels qu'annexés à la présente délibération,
- De donner pouvoir à monsieur le Président ou le Vice-président ayant délégation de signer les documents afférents à ce dossier, notamment la prestation de contrôle des produits.



Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Vice-président

Laurent Geslin



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 avril 2013



Le onze avril de l'année deux mille treize à onze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie de Fontvieille, sous la Présidence de Roland Darrouzès, Président.

Etaient présents :

Roland Darrouzès – Maire de Lamanon, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Pierre Santoire - Maire de Mouriès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Michel Moucadel – Maire-Adjoint de Maussane les Alpilles, Patricia N'Guyen - Maire-Adjoint de Sénas, Jean Louis Renaud – Maire adjoint de Sénas, Ulysse Teixeira – Maire-Adjoint de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermey – Maire-Adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de St Rémy de Provence, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Jean Benoit Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvieille, Hervé Cherubini - Conseiller Général, Marie Bouchez – Conseillère régionale et Mohamed Rafai – Conseiller régional.

Ont donné pouvoir :

Frédéric Vigouroux - Conseiller Général, a donné pouvoir à Hervé Chérubini. Pierre Souvet - Conseiller régional, a donné pouvoir à Marie Bouchez.

Etaient absents excusés :

Michel Fenard - Maire des Baux de Provence, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean Hilaire Seveyrac - Maire de Paradou, Gisèle Ravez – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Claudette Zavagli – Maire Adjoint d'Orgon, Yves Gervais Conseiller municipal de Tarascon, Henri Pons - Maire d'Eyguières, Claude Vulpian - Conseiller Général, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Rémy Fabre – Maire de Sénas, Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Julien Cozette - Directeur Général des Services de la communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles, Philippe Susini - Chargé de Mission Territoires Verts au Conseil Général des Bouches du Rhône, Jean Michel Pugnière – Trésorier de Maussane les Alpilles, Marcel Yvon Blanc – représentant de le CCIT du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand, Jonathan Baudel, Florian Communier, Lydie Defos Du Rau, Romain Blanc et Laurent Filipozzi agents du Parc naturel régional des Alpilles.

DELIBERATION N° CS-2013-17

Objet : Vote du Budget primitif 2013

Monsieur le Vice-président expose :

- Qu'il soumet au vote du Comité syndical un budget primitif pour l'exercice 2013, avec reprise des résultats, s'équilibrant, en recettes et en dépenses à :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL CUMULE	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 754 037.00 €	1 754 037.00 €	650 069.00 € dont 188 676.33 € de restes à réaliser de l'exercice précédent	650 069.00 € dont 75 000.00 € de restes à réaliser de l'exercice précédent	2 404 106.00€	2 404 106.00 € dont 115 317.49 € de résultat reporté

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Vu la proposition du 3ème Vice-président,

Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2010 du Président Roland Darrouzes déléguant à Laurent Geslin, 3^{ème} Vice-président, compétence en matière de délégation spécifique de fonction, de représentation et de signature pour le volet finances et instruction administrative,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré,

Décide :

- De voter ainsi qu'il suit, le budget primitif, section par section et chapitre par chapitre :

1. Section d'investissement

Adoptée à la majorité (deux abstentions) des membres présents ou représentés.

2. Section de fonctionnement

Adoptée à la majorité (deux abstentions) des membres présents ou représentés.

- De donner pouvoir à monsieur le Président (ou le Vice-président ou le Président de commission ayant délégation) de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
et inscrits au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
Le Vice-président
Laurent Geslin





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 avril 2013



Le onze avril de l'année deux mille treize à onze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie de Fontvieille, sous la Présidence de Roland Darrouzès, Président.

Etaient présents :

Roland Darrouzès – Maire de Lamanon, René Fontès – Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Pierre Santoire - Maire de Mouriès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Michel Moucadet – Maire-Adjoint de Maussane les Alpilles, Patricia N'Guyen - Maire-Adjoint de Sénas, Jean Louis Renaud – Maire adjoint de Sénas, Ulysse Teixeira – Maire-Adjoint de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermy – Maire-Adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de St Rémy de Provence, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Jean Benoit Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvieille, Hervé Cherubini - Conseiller Général, Marie Bouchez – Conseillère régionale et Mohamed Rafai – Conseiller régional.

Ont donné pouvoir :

Frédéric Vigouroux - Conseiller Général, a donné pouvoir à Hervé Chérubini. Pierre Souvet - Conseiller régional, a donné pouvoir à Marie Bouchez.

Etaient absents excusés :

Michel Fenard - Maire des Baux de Provence, Régis Gatti – Maire d'Aurville, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Jean Hilaire Seveyrac - Maire de Paradou, Gisèle Ravez – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Claudette Zavagli – Maire Adjoint d'Orgon, Yves Gervais Conseiller municipal de Tarascon, Henri Pons - Maire d'Eyguières, Claude Vulpian - Conseiller Général, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Rémy Fabre – Maire de Sénas, Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Julien Cozette - Directeur Général des Services de la communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles, Philippe Susini - Chargé de Mission Territoires Verts au Conseil Général des Bouches du Rhône, Jean Michel Pugnère – Trésorier de Maussane les Alpilles, Marcel Yvon Blanc – représentant de le CCIT du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand, Jonathan Baudel, Florian Communier, Lydie Defos Du Rau, Romain Blanc et Laurent Filipozzi agents du Parc naturel régional des Alpilles.

DELIBERATION N° CS-2013-08

Objet : Approbation du compte de gestion 2012 du Receveur Municipal

Sur proposition du Vice-président,

Le Comité Syndical,

Vu le compte de gestion du Receveur relatif aux comptes du Syndicat de l'exercice 2012,

Considérant que ledit compte de gestion correspond aux résultats du compte administratif 2012,

Ouï l'exposé du Vice-président,

Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2010 du Président Roland Darrouzes déléguant à Laurent Geslin, 3^{ème} Vice-président, compétence en matière de délégation spécifique de fonction, de représentation et de signature pour le volet finances et instruction administrative,

Après en avoir délibéré :

Pour : 14
Abstention : 1
Contre : 0

Décide :

- D'approuver le compte de gestion 2012 du Receveur ci-annexé concernant les comptes du Syndicat mixte.
- De donner pouvoir à monsieur le Président (ou le Vice-président ou le Président de commission ayant délégation) de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Vice-président



Laurent Geslin